

CHARTRE D'ENGAGEMENT SPORTIF ET ARBITRAGE – CMBC -juin 2026

L'adhésion au club implique le respect strict des règles de fonctionnement et des valeurs sportives.

Cette chartre constitue un engagement obligatoire. Tout manquement pourra entraîner des sanctions selon le règlement intérieur de l'association du CMBC.

1. Assiduité et engagement

Le licencié s'engage à :

- Être présent et ponctuel aux entraînements et aux matchs
- Justifier toute absence auprès de l'entraîneur **dans les plus brefs délais**
- Maintenir un niveau d'implication constant tout au long de la saison

2. Respect des règles et du cadre

Le licencié s'engage à :

- Respecter strictement le règlement intérieur
- Accepter les décisions des arbitres sans contestation
- Respecter encadrants, coéquipiers, adversaires et officiels

👉 **Tolérance zéro** sur : insultes, violence, tricherie, comportement antisportif

👉 **Sanctions possibles** : avertissement, suspension, exclusion définitive

3. Obligations d'arbitrage et table de marque

Le licencié s'engage à :

- Respecter intégralement le planning d'arbitrage et/ou de table de marque

Arbitrage : A partir de la catégorie U15, les joueurs(ses) devront arbitrer à minimum deux rencontres sur la première partie de saison de septembre à décembre et deux rencontres sur la deuxième partie de saison de janvier à mai. La désignation sur les rencontres se fera en fonction des rencontres du week-end. Il sera organisé sur les séances d'entraînement des formations d'arbitrage permettant à chacun de tenir l'arbitrage.

Les joueurs(ses) auront également des désignations pour la table de marque.

Table de marque à partir de la catégorie U13, les joueurs(ses) devront tenir la table de marque à minimum deux rencontres sur la première partie de saison de septembre à décembre et deux rencontres sur la deuxième partie de saison de janvier à mai.

Il sera organisé sur les séances d'entraînement des formations de tenue de la table de marque et d'arbitrage (plusieurs fois dans l'année) permettant à chacun de faire l'arbitrage et tenir la table de marque.

Pour les catégories U11, elles pourront tenir la table de marque et l'arbitrage avec accompagnement (coachs et parents,...) pour les catégories U9 et U11.

L'arbitrage et la tenue de la table de marque pourra se dérouler en dehors des plages horaires habituels des matchs pour lequel le joueur est habituellement convoqué, c'est-à-dire à d'autres jours et horaires qu'avant ou après son match.

Le planning sera établi à l'avance par trimestre sauf impossibilité lié à des problèmes d'organisation.

- En cas d'indisponibilité, prévenir **au minimum 15 jours à l'avance**
- **Trouver obligatoirement un remplaçant en cas d'absence.**

👉 Toute absence non justifiée ou non remplacée sera considérée comme un manquement au règlement et notamment à l'Article 5 : COMPÉTITIONS-MATCHS.

Extrait règlement intérieur : Des sanctions ou suspensions pour un ou plusieurs matchs pourront être décidées par les membres élus du bureau pour tout adhérent qui ne respecte pas les règles....

👉 **Sanctions possibles :**

- Rappel à l'ordre écrit
- Suspension de match

4. Participation à la vie du club

Le licencié s'engage à :

- Assurer ses tours de covoiturage sans défaillance
- Effectuer ses tours de lavage de maillots selon le planning
- Rendre ses maillots en temps et en heures
- Participer aux événements obligatoires du club (tournois, buvette, etc.)

Sanctions possibles :

- Rappel à l'ordre écrit
- Suspension de match

5. Formation et implication

Le licencié s'engage à :

- **Suivre obligatoirement les formations à l'arbitrage et à la tenue de table de marque qui sont désormais fixés sur les temps d'entraînement à des dates prévues par la commission technique.**

- Participer activement à sa progression individuelle et collective

 **Sanctions possibles :** rappel à l'ordre et suspensions pour un ou plusieurs matchs pourront être décidées.

6. Image et comportement

Le licencié s'engage à :

- Représenter le club avec respect en toutes circonstances
- Avoir une attitude irréprochable, y compris sur les réseaux sociaux
- Respecter le matériel et les installations

 **Sanctions possibles :** suspensions pour un ou plusieurs matchs pourront être décidées, exclusion temporaire ou définitive du club et donc de la pratique des entraînements et des matchs.

7. Discipline et sanctions

Le club se réserve le droit d'appliquer, selon la gravité du manquement :

- Avertissement oral ou écrit
- Suspension match
- Exclusion temporaire ou définitive
- Mesures compensatoires (arbitrage supplémentaire, aide club...)

 Les décisions disciplinaires sont prises par les responsables du club et sont non contestables

La première amende pour faute technique est prise en charge financièrement par le club, à partir de la deuxième elle est à la charge financière du coach, entraîneur, joueur (se).